

RHÔNE-ALPES

Course contre la montre pour l'abondance

Haute-Savoie. La filière fromagère Abondance AOP est engagée dans un challenge collectif difficile : accroître la présence de la race du même nom dans les élevages.



L'abondance est à la fois le nom d'une race et celui d'un fromage AOP dont les ventes se développent chaque année : 2 400 t en 2013, soit 40 % de plus qu'en 2008.

Lors de la modification du cahier des charges du fromage Abondance AOP en 2007, les professionnels ont souhaité renforcer la présence de la race locale dans les élevages. Concurrencée par la montbéliarde, plus productive, l'abondance perdait chaque année du terrain. Pour être en cohérence avec l'image du fromage, il fallait réagir. Un pari collectif a été lancé : assurer en 2022 une présence majoritaire de la race dans la filière fromagère.

Augmenter le cheptel

La première étape – plus de 37 % d'abondances – a été atteinte en décembre 2011. Il s'agit désormais de remporter la seconde : 45 % pour l'ensemble de la zone d'appellation au 1^{er} janvier 2016. Même s'il est encore accessible, le pari n'est pas gagné. En novembre 2013, il manquait 685 femelles de plus de 6 mois. Les trouver en un an et demi constitue un défi pour cette race à faible effectif. Différentes actions destinées à renforcer l'offre génétique ont été engagées. L'une d'elles vise à développer le transfert d'embryons issus des meilleures vaches. Une aide de 120 euros (soit la moitié du coût de pose)

est octroyée aux éleveurs intéressés. Des semences sexées issues de cinq taureaux sont aussi disponibles depuis l'automne. Les premières avancées de la génomique sont attendues fin 2014.

Des visites d'élevages ayant misé sur l'abondance ont été organisées cet hiver. Jeune agriculteur installé à Larringes avec trente-cinq laitières, Julien Bochaton y a participé. Il se déclare motivé par ce challenge. « Economiquement, il n'est pas question de quitter la filière fromagère abondance », explique-t-il. Alors que le troupeau familial avait été réorienté vers la montbéliarde, une dizaine de génisses abondances ont été achetées ces deux dernières années. La proportion doit augmenter progressivement. En cas d'échec, une obligation individuelle s'imposerait à chacune des 211 exploitations de la filière. Celles qui ne s'y plieraient pas perdraient leur habilitation à produire du lait Abondance AOP. Un lait payé 481 €/1 000 litres en moyenne en 2013 (avec qualité et hors cotisations) avec une perspective de progression de + 20 € en 2014.

Anne Bréhier

MIDI-PYRÉNÉES Fumier distribué

Haute-Garonne. Les JA se sont mobilisés contre la révision de la directive nitrates. Le 31 mars, ils ont escorté un convoi de pièces pour l'Airbus A 380, qui se dirigeait vers l'usine de Blagnac. Un symbole, puisque l'aéronautique deviendrait le premier employeur régional si l'agriculture disparaissait. Le 4 avril, ils ont offert aux jardiniers amateurs 500 t de fumier qu'ils ont déposées sur cinquante sites. Du fumier interdit par la directive dans les champs dont la pente est supérieure à 20 %, ce qui concerne 5 000 ha dans le département.



F. JACQUEMOUND

CENTRE SEMENCES : PROGRAINES EN DIFFICULTÉ

Loir-et-Cher. L'entreprise Prograines, située à Vineuil, a été déclarée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Blois. L'entreprise trie et conditionne la production de semences d'un réseau de 70 agriculteurs multiplicateurs répartis d'Angers à Amiens. Les autres structures du groupe de François Dobbelaere, le GIE Val-de-Beauce et les six SCEA, qui regroupent plus d'un millier d'hectares, sont aussi placées en redressement judiciaire. Les créances sont estimées à plusieurs millions d'euros. Les détenteurs de créances de SAS Prograines ont jusqu'au 21 avril pour se déclarer, ceux du GIE et des SCEA, jusqu'au 6 mai.



A. RICHARD

SUD-OUEST LES MAÏSICULTEURS COMPTENT SUR LE MULCHING

Les maïsiculteurs en monoculture, obligés de diversifier leurs productions s'ils veulent toucher les aides vertes de la future Pac, espèrent que le mulching des cannes de maïs, broyées puis incorporées dans le sol, sera reconnu comme une diversification. Cette pratique accroît le taux de matière organique et piège les nitrates. Le ministère de l'Agriculture a donné son feu vert à cette proposition. Les agriculteurs attendent impatiemment l'avis de l'Union européenne.

NORMANDIE STABILITÉ POUR LA VIANDE BIO

L'activité gros bovins de l'association Normandie viande bio est restée stable en 2013, avec 3 789 animaux abattus provenant de 301 élevages. Avec un poids moyen de carcasse de 324 kg, les bovins laitiers ont été vendus 3,60 €/kg, soit une augmentation de 10,3 % par rapport à l'année précédente. Les animaux de races allaitantes, avec un poids moyen de 387 kg, ont vu leur prix augmenter de 12,6 %, à 4,36 €/kg. L'Orne reste le premier département fournisseur, avec 44 % des abattages.



J.-C. BALLANDONNE